

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AOUT 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni en présence de ses membres le vendredi 13 juillet 2018 à 20h30.

L'an deux mille dix-huit, le six août à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de CLEMENSAT, régulièrement convoqués, se sont réunis, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel TOULOUZE, Maire sur convocation en date du 31/07/2018

M. Johnny FERRANDO a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Michel TOULOUZE, Laetitia MONDILLON, Johnny FERRANDO, Sophie GARLOPEAU, Cédric MONTAURIER, Hélène GRELEWIEZ, Serge FOURY, Pascale CHASSANG.

Absent(s) : Jean-Baptiste ROLLET, Claude EYNAC, Yannick CHASSAING.

Travaux de voirie - Choix de l'entreprise – travaux place de la Mairie, rue de Chazeau et rue de la Rochette

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la procédure d'appel d'offres lancée le 26 juin 2018 pour les travaux d'aménagement des espaces publics place de la Mairie, rue de Chazeau et rue de la Rochette.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 23 juillet 2018 pour l'ouverture des enveloppes a analysé les 3 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour le montant de l'offre, 40 % pour la valeur technique de l'offre et 10% pour les délais), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise CTPP sise à 63500 PARDINES pour un montant de 146 492,85 € HT (175 791,42 € TTC).

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres et donc d'attribuer les marchés conformément à la proposition ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- attribue le marché d'appel d'offres relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics place de la Mairie conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2018.

Finances – Décision modificative – Travaux suite aux intempéries

Le Maire informe le Conseil municipal que suite aux violents orages du 10 juin 2018, il convient d'effectuer des virements de crédits afin de régler les factures des travaux décidés lors de la précédente réunion du 13 juillet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

| Sens | Section | Chap | Art | Op | Objet | Montant |
|----------------------------|---------|------|-------|-----|---|------------------|
| COMPTES DE DEPENSES | | | | | | |
| D | I | 21 | 2151 | 55 | Réseaux de voirie | 32 725,00 |
| D | I | 21 | 21532 | 68 | Réseaux d'assainissement | 1 495,00 |
| TOTAL | | | | | | 34 220,00 |
| COMPTES DE RECETTES | | | | | | |
| R | I | 13 | 1323 | 55 | Subvention d'équipement non transférable du département | 9 500,00 |
| R | I | 13 | 1321 | 55 | Subvention non transférable de l'Etat | 9 040,00 |
| R | I | 16 | 1641 | ONA | Emprunts en francs | 15 680,00 |
| TOTAL | | | | | | 34 220,00 |

Motion – Décentralisation en danger

Considérant que des décisions lourdes et menaçantes pour l'avenir de tous nos territoires sont en passe d'être prises par le Président de la République et son Gouvernement : restructuration de la carte judiciaire, recentralisation et privatisation de la compétence apprentissage des

Régions avec la fermeture de nombreux CFA dans les territoires, menace sur la pérennité de près de 10000km de « petites » lignes ferroviaires et de nombreuses gares, diminution des ressources des agences de l'eau, transfert au bloc communal de la responsabilité financière et pénale des digues, fusion des organismes de logement social ;

Considérant que la capacité de notre collectivité à investir demain pour nos concitoyens risque d'être gravement entravée par la quasi suppression de la taxe d'habitation et par la mise sous tutelle financière des grandes collectivités, le désengagement de l'Etat des Contrats de Plan Etat-Régions ou encore de la non compensation par l'Etat de près de 9 milliards de dépenses sociales des départements et plus d'un milliard pour les Mineurs non accompagnés (MNA) qui limite leur capacité d'intervention ;

Considérant que si de telles décisions devraient être prises, elles creuseraient encore la fracture déjà ouverte entre une France en croissance et une France qui reste à quai ;

Considérant que nous ne pouvons pas nous résoudre dans l'indifférence à cette casse de nos territoires, à la remise en cause de la décentralisation et à la stigmatisation de l'action des élus locaux par l'Etat ;

Face à la gravité de la situation, le Conseil municipal de CLEMENSAT appelle le Président de la République et le Premier ministre à suspendre l'application de ces mesures et à engager une véritable négociation avec les associations pluralistes d'élus locaux, au niveau national comme dans les territoires, afin de retrouver le chemin d'un dialogue confiant et respectueux.

Le présent vœu est transmis au Président de la République, au Premier ministre et aux parlementaires de notre Région/Département.

Nombre de voix pour : 8 Nombre de voix contre : 0 Abstentions : 0

Questions diverses

- Installation d'un food-truck : A compter de mi-août, un camion à pizzas devrait s'installer les jeudis après-midi de 17h00 à 21h00 sur la place de l'ancienne cabine téléphonique.

- Abri bus : Suivant le calendrier des travaux de la place de la Mairie, un abri bus (en remplacement du préau) sera installé à l'entrée du parking municipal rue de Montrose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures 00 minutes.

Le Maire,
Michel TOULOUZE

